

LE SECRETAIRE GENERAL

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

N° 001-13 /SYNIFOPCI/SG

Abidjan, le 14 janvier 2013

A

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre
de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative

ABIDJAN

Le Syndicat National des Ingénieurs de la Fonction Publique de Côte d'Ivoire :

- Vu la loi N° 92- 570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique, reconnaissant en son **article 17** le droit syndical aux fonctionnaires ;
- Vu la loi N° 92- 570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique, reconnaissant en son **article 18** le droit de grève aux fonctionnaires ;
- Considérant que les Ingénieurs jouent un rôle prépondérant dans le développement économique de la Côte d'Ivoire ;
- Considérant les conditions précaires de vie et de travail des Ingénieurs de la Fonction Publique, acteurs majeurs dans la création de richesses en Côte d'Ivoire ;
- Considérant le **Protocole d'Accord** portant institution d'une grille indemnitaire en faveur des Ingénieurs et Ingénieurs des Techniques de la Fonction Publique, signé entre l'Etat à travers le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et le SYNIFOP-CI, **le 24 juillet 2008** ;
- Considérant les reports successifs de la date de prise d'effet de ladite grille indemnitaire initialement prévue pour le **1^{er} janvier 2009** au **1^{er} janvier 2010** sur programmation conjointe des Ministres de la Fonction Publique et de l'Emploi et de l'Economie et des Finances, puis au **1^{er} janvier 2011** sur l'initiative du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Vu la signature pour la première fois, **le 29 juin 2009, du Rapport de Présentation** du projet de décret portant institution d'indemnités au profit des Ingénieurs et des Ingénieurs des Techniques par le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi et sa transmission le même jour (**29 juin 2009**), sous le N° 0081/MFPE/DGFP, **pour signature**, ainsi que le projet de décret lui-même au Ministre de l'Economie et des Finances ; documents enregistrés sous le N° **0880** au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu la programmation de la revalorisation du traitement salarial des Ingénieurs pour le **1^{er} octobre 2011**, par le Gouvernement Alassane OUATTARA conformément à l'ordonnance portant budget 2011 adopté en juillet 2011, puis au **1^{er} janvier 2013** conformément au budget adopté par l'Assemblée Nationale ;

